

EXPOSE SUR L'EXPO BETON 6^{ème} EDITION SUR L'ETAT DE LIEU DE LA VILLE DE KINSHASA LE 30 NOVEMBRE 2022

Président du Panel : Honorable Sénateur **ILUNGA CIVIULA Auguy**, Vice-Président de la Commission des Relations avec les Institutions Provinciales et Entité Territoriale Décentralisée.

Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo,
Chef de l'Etat (avec l'expression de mes hommages les plus déférents) ;
Honorables Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat;
Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement ;
Honorables Députés, Sénateurs et Chers collègues ;
Excellences Messieurs les Ministres, Membres du Gouvernement ;
Honorables Présidents des Assemblées provinciales :
Honorables Députés Provinciaux ;
Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
Excellences Messieurs les Ministres provinciaux ;
Mesdames et Messieurs de la 6^{ème} édition du salon du développement pour
les Villes EXPO BETON ;
Chers invités à vos titres et qualités respectifs.

C'est pour moi un honneur de saluer patriotiquement votre présence en ce salon qui nous donne une noble occasion pour faire un état des lieux de la ville de Kinshasa ici dans cette salle du congrès du Palais du Peuple.

Mesdames et Messieurs de la 6^{ème} édition du salon du développement pour
les Villes EXPO BETON ;
Chers invités à vos titres et qualités respectifs.

Mesdames et Messieurs, le Panel que j'ai l'honneur d'exposer comporte deux parties réparties de la manière suivante :

La première partie est consacrée au constat général de la ville de Kinshasa et la seconde est relative à l'état des lieux de la ville de Kinshasa et cela par quelques approches sur :

1. L'enquête et observation sur la dynamique urbaine de la ville de Kinshasa ;
2. Des objectifs ;
3. De la méthode utilisée ;
4. Des unités de Panel retenues ;
5. De l'échantillonnage utilisé ;
6. Enfin une conclusion ou mot de la fin.

Auguste Assemblée cela nous amène à aborder la première partie

1^{ère} Partie : Du constat général de la ville de Kinshasa

1. Contexte et justification

- a. La ville de Kinshasa est en train de s'étendre à un rythme géométrique, les lotissements et les constructions extrapolent en dehors de la réglementation et la normalisation.

La réglementation et la normalisation comme fondement référentiel d'un développement résilient et intelligent de la ville.

- b. Cet état de fait a pour incidence sur les cinq grands piliers pour rebâtir la ville de Kinshasa. La mise en œuvre de la réglementation et la normalisation de la ville de Kinshasa en tenant compte de ces cinq grands piliers : l'Administration, l'Education et le tourisme, le transport, les plans d'aménagement urbain, infrastructures et les finances.
- c. De plus en plus vous vous éloignez de la commune de la Gombe vers Maluku, la ville de Kinshasa change de plus en plus de forme compte tenu de la démographie et les classes sociales.

2. Objectifs

a. Objectifs global visé

- Est de répondre positivement à la vision du Président de la République, Chef de l'Etat : Vision qui consiste à concevoir et lancer un programme de réhabilitation et de modernisation des infrastructures physiques et sociales de base de notre pays avec le programme de développement des 145 territoires en général et de la ville de Kinshasa en particulier.

b. Objectifs spécifiques

- Atteindre un développement urbain normal ;
- Déterminer un plan directeur consensuel du développement durable de la ville de Kinshasa ;
- Identifier l'état de réglementation et de la normalisation ;
- Identifier la stratégie de zonage (zoning) adéquat à une ville, qui tient compte de paramètres industriel et résidentiel conformément au schéma d'orientation stratégique d'aménagement de Kinshasa (sosak) ;
- Résoudre le problème de l'urbanisation en tenant compte du plan particulier de développement de chaque commune de la ville de Kinshasa.

3. De la méthode

Le champ de notre Panel s'étend sur l'état de la ville de Kinshasa en se fondant sur les trois variables qui sont :

- Le milieu résidentiel ;
- Le milieu industriel ;
- Et le milieu péri-urbain.

4. Des unités du Panel Retenues

Il s'agit de :

- a. L'unité statistique : C'est tout ouvrage en matériaux durable (bâtiment et route asphaltée) qui doit tenir compte de la réglementation et la normalisation du plan du développement de la ville de Kinshasa ;
 - b. L'unité d'observation : C'est toute construction plane ou en hauteur dans la ville qui ne respecte pas la réglementation et la normalisation de la ville de Kinshasa.
5. *De l'échantillonnage*

Le Gouvernement doit procéder par zone pour comprendre le plan du développement durable de la ville de Kinshasa en mettant en application la réglementation et la normalisation dans les différentes zones qui constituent la ville de Kinshasa à savoir :

- a. La zone centre-ville
- b. La zone cité
- c. La zone péri-urbaine

II^{ème} Partie : L'Etat des lieux de la ville de Kinshasa au regard des cinq grands piliers

1. Sur le plan de l'Administration :

- La ville de Kinshasa est constituée d'une administration encore trop bureaucratique qu'opérationnelle, la zone péri-urbaine lui échappe et il y a dichotomie entre la légitimité traditionnelle et la légitimité bureaucratique en matière de lotissement.

2. Sur le plan de l'Education et de tourisme : Les sites touristiques à Kinshasa reviennent aux particuliers, l'Etat est absent dans ce secteur touristique, l'injustice sociale sur le plan éducationnel, les meilleures écoles de la ville se retrouvent dans la commune de la Gombe ; le Gouvernement provincial doit construire les mêmes écoles dans toute les communes de Kinshasa pour permettre aux enfants de ne pas parcourir de longue distance pour atteindre l'école.

Les espaces que l'état avait confiés gratuitement pour des raisons sociales aux églises pour la construction des écoles et centre d'encadrement de la jeunesse deviennent aujourd'hui à vendre aux expatriés pour la construction des immeubles commerciaux.

3. *Sur le plan du transport :*

- Le réseau routier de la ville de Kinshasa est inversement proportionnel au charroi-automobile se trouvant sur la ville ;
- Le plan d'aménagement routier reste inopérant
- Les routes secondaires sont insuffisantes et dans un état impraticable, cause de la densité d'embouteillage qui va crescendo.

4. *Sur le plan d'aménagement urbain et infrastructures :*

- Le plan directeur d'Aménagement de la ville conçu par le Comité national de normalisation (CNN) en sigle existe, mais n'est pas mis en contribution.
- La réglementation et la normalisation de la ville pose un sérieux problème en ce qui concerne le code de bâtir, le désordre qui s'installe du jour au jour dans la ville en ce qui concerne l'urbanisation et la construction des immeubles selon la réglementation et les normes.

5. *Les financements :*

- La ville de Kinshasa a suffisamment de moyen pour mettre en œuvre le schéma d'aménagement urbain de la ville.
- Faire appliquer la réglementation de la normalisation schéma d'orientation stratégique d'aménagement de la ville par le financement de service habilité de la mise en œuvre du plan local de l'aménagement de la ville de Kinshasa qui doit respecter l'affectation des diverses zones de la ville à l'habitation, à l'industrie, à l'agriculture ou à tout autre usage, cette affectation pouvant

impliquée de restriction ferme à l'exercice de droit de propriété et l'interdiction de construire sur les zones interdites.

- Il nous reste de nous poser la question de savoir quel est l'organe habilité à financer les travaux des infrastructures d'intérêt public de la ville de Kinshasa ?
- Le budget de la ville n'impacte pas sur les réalisations attendues par la population Kinoise.
- Les projets Kin Bopeto et Kinshasa sans trous, ces sont des echecs ;
- Les ouvrages peinent à se réaliser le cas des voies secondaires pour éviter tant soit peu les embouteillages, les Hôpitaux de références de la ville de Kinshasa qui sont devenu de mouroir et mal entretenu, ainsi que la construction du grand marché etc...

Mesdames et Messieurs de la 6^{ème} édition du salon du développement pour les Villes EXPO BETON ;

Chers invités à vos titres et qualités respectifs.

Telle est notre intervention, j'ai dit.

III. MOT DE LA FIN

Pour conclure en tant que Vice-Président de la Commission des Relations avec les Institutions Provinciales et les entités territoriales décentralisée au Sénat ; nous voudrions voir la ville de Kinshasa être revêtue d'une belle robe, capitale et miroir de la République Démocratique du Congo, notre cher pays.

Les résolutions de ces travaux puissent aidés le Gouvernement provincial à tirer des leçons pour concrétiser le développement durable de la ville de Kinshasa, d'activer la mise en œuvre de la réglementation et la normalisation en application du schéma d'orientation stratégique d'aménagement de Kinshasa (Sosak).

Nous voulons d'une ville durable et développée qui permet à l'humain de construire sa réalité sociale.

Nous encourageons le partenariat social d'Expobeton salon du développement pour les villes.

J'ai dit.

Hon. ILUNGA CIVUILA Auguy
Président du Panel